

Compte rendu n° 03/2021

séance du Conseil Municipal du 07 avril 2021

Le 07 avril 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 02 avril 2021 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN Laurence LEUILLIER, Jean-Michel JACQUES.

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) :

DELIBERATIONS

⇒ Approbation du compte administratif 2020

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Pierre BAILLARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Pierre GAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		110 467.40	238 605.67		238 605.67	110 467.40
Opérations de l'exercice	334 775.12	431 962.87	147 580.35	389 890.60	482 355.47	821 853.47
Totaux cumulés	334 775.12	542 430.27	386 186.02	389 890.60	720 961.14	932 320.87
Résultats reportés 2021		207 655.15		3 704.58		211 359.73

⇒ Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré déclare que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

⇒ Affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme décrit ci-dessus :

- au compte 001 : « solde d'exécution reporté (excédent d'investissement) » 3 704.58 €
- au compte 002 : « résultat de fonctionnement reporté » 207 655.15€

⇒ Vote du budget 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	635 774.15	635 774.15
Investissement	368 193.79	368 193.79

⇒ Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les taux suivants

- Taxe Foncière (Bâti) : 15.75 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 23,09 %

DIVERS

* Marché des créateurs et des producteurs

Le marché des créateurs et des producteurs aura lieu le dimanche 06 juin 2021 (sous condition des règles sanitaires en vigueur ce jour-là). Il aura lieu sur le parking de la salle polyvalente sous chapiteau.

Pour le moment, 31 participants sont inscrits.

Fin à 22h30

Le Maire
Pierre GAL

